

Ouverture et calendrier de la garantie de cours visant les actions de la société.

CEDIP INFRARED SYSTEMS

(Alternext)

Le 11 février 2008, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme la garantie de cours visant les actions CEDIP INFRARED SYSTEMS au prix unitaire de 19 € par action, déposée par Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée FLIR Systems Holding France (cf. Décision & Information 208C0290 du 11 février 2008).

La note d'information de la société FLIR Systems Holding France (visa n°08-023 du 8 février 2008) et la note en réponse de la société CEDIP INFRARED SYSTEMS (visa n°08-024 du 8 février 2008) ont été diffusées ; les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués publiés le 12 février 2008).

En application des articles 231-32 et 235-2 du règlement général, la garantie de cours sera ouverte le 13 février 2008 et sa date de clôture est fixée au 4 mars 2008.

Euronext Paris SA publiera le calendrier détaillé de l'offre et de sa réalisation.